SNUDI FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : http://snudifo69.com

Compte-rendu de la CAPD du 13 janvier 2023

La première CAPD de cette année 2023 se tenait ce vendredi 13 janvier 2023. A l'ordre du jour l'étude des 13 saisines de la CAPD concernant l'appréciation finale portée suite aux RDV de carrière PPCR pour l'année 2021-2022.

Appréciations finales portées par l'inspecteur d'académie suite aux saisines de la CAPD :
Encore et toujours le fait du prince ! Jugez par vous-même !

13 saisines étaient étudiées lors de cette CAPD.
Suite aux 1128 RDV de carrière effectués en 2021-2022, 44 PE ont formulé un recours gracieux auprès de l'inspecteur d'académie :

- 15 de ces recours ont obtenu un avis favorable
- 29 de ces recours ont obtenu un avis défavorable à la révision de leur appréciation :
    - 13 ont effectué une saisine auprès de la CAPD suite à ce refus
    - 16 n'ont pas poursuivi leur démarche de contestation

Une fois de plus, les décisions de l'IA ne sont étayées par aucune logique. Pour certains collègues, des changements ont été opérés, mais pour d'autres non, et ce avec un nombre d'Items équivalent.

Dans le détail, on constate un alignement quasi systématique de l'appréciation finale sur litem le moins bien évalué, mais pas pour tous les enseignants…Jugez-en par vous-même !

Echelon	ITEMS	Appréciation de l'autorité finale	Décision de l'IA suite à la CAPD
6E ECH	3S et 8 TS	Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
6E ECH	5AC et 6S	A consolider	AUCUN CHANGEMENT
8E ECH	10TS et 1EXC	Très satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
8E ECH	11S	Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
9E ECH	3TS et 8EXC	Très Satisfaisant	EXCELLENT
9E ECH	9S et 2TS	Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
9E ECH	3S et 8TS	Satisfaisant	TRES SATISFAISANT
9E ECH	4TS et 7EXC	Très Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
9E ECH	3S et 8TS	Satisfaisant	TRES SATISFAISANT
9E ECH	11S	Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
9E ECH	3S et 8TS	Satisfaisant	TRES SATISFAISANT
9E ECH	5TS et 6EXC	Très Satisfaisant	AUCUN CHANGEMENT
9E ECH	5S, 5TS et 1EXC	Satisfaisant	Très satisfaisant

Les représentants FO sont intervenus pour mettre en avant l'iniquité de traitement entre les situations, et un réalignement vers le haut de situations équivalentes.
Cela a été refusé par l'inspecteur d'académie, qui n'a pas souhaité réexaminer l'ensemble des saisines.

Rappelons que pour le 9e échelon, l'appréciation est « gravée dans le marbre » et qu'aucun changement ne peut être opéré après la CAPD !

Plus que jamais la FNEC FP FO se félicite de ne pas avoir signé le protocole PPCR qui met à mal les personnels et individualise la gestion des carrières !

Questions diverses du SNUDI FO

1. **Liste d'aptitude direction d'école :** pouvez-vous nous préciser les modalités de la formation nécessaire pour être inscrit sur la liste d'aptitude direction d'école ? Sur quelles ORS des personnels se déroule-t-elle ? Confirmez-vous que cette formation ne se substitue pas à la formation de trois semaines sur temps de classe préalable à une première nomination en tant que directeur ?

L'inspecteur d'académie indique que la formation nécessaire à l'obtention de la liste d'aptitude se déclinera ainsi :

- 4 mercredis complets d'affilée
- 2 jours sur temps de classe
- 1 formation en distanciel MAGISTERE
- 1 semaine massée en présentiel

L'inspecteur d'académie confirme donc que les trois semaines de formation préalable à une première nomination en tant que directeur deviennent, sous l'effet de la loi Rilhac, trois semaines de formation hors temps de travail ! Inacceptable pour le SNUDI-FO qui poursuivra ses interventions pour le rétablissement des trois semaines de formation sur temps de classe !

2. **ISSR :** le décret et l'arrêté parus au JO le 28 août 2022 prévoient une revalorisation des ISSR rétroactivement à compter du 1er janvier 2022. Pouvez-vous nous indiquer quand les personnels percevront les sommes dues depuis le 1er janvier 2022 ?

La DPE indique que le coordonnateur paye de l'académie n'a pas de visibilité sur le versement de ces versements…

3. **Indemnités REP/REP+ :**

   - Quand la part modulable de l'indemnité REP+ sera-t-elle versée ?
   Fin août 2023
   - Sur quelle paye les AESH percevront-ils les indemnités REP et REP+ et les rappels ?
   L'académie est toujours en attente d'une réponse du ministère.

4. **Versement des frais de déplacement pour service partagés :**

Le SNUDI FO a porté de dossiers de PE en services partagés sur 2021-2022 qui n'avaient pas encore perçu tout ou partie de ces frais.
La DPE a indiqué que le traitement de ces situations pouvaient être long et qu'il convenait de déposer le dossier de demande le plus tôt possible et de ne pas attendre la fin de l'année.

5. **Congé formation professionnelle**

Les réponses aux demandes de congé formation professionnelle devraient être transmises aux candidats courant du mois de mars.

A noter : Seul le SNUDI FO avait envoyé des questions diverses pour cette CAPD !